

Image not found or type unknown



Question sur crédit à la famille

Par **yvana**, le **09/06/2008 à 22:02**

Bonjourrrnrje souhaiterais vous soumettre une petite question:rnj'aimerais emprunter 60 000 EUROS à mon pere pour l'achat d'un appartementrnet le rembourser par mensualitésrnest il obligatoire de "déclarer " le crédit à un huissier?rnj'ai un grand frere et je ne veux pas que lors du décès de mon pere il puisse demandé une part de mon appartement en croyant que mon pere me l'ai offert.rnMon frere le saura il au decès de mon pere s'il n'en fait pas la demande?rnMerci d'avance!!!

Par **Visiteur**, le **16/06/2008 à 15:55**

Pourquoi à un huissier !?rnCe prêt peut être établi sous seing privé, soit une reconnaissance de dette dans laquelle vous mentionnez cet engagement de remboursement.rnVous faites simplement officialiser ce document auprès des services de l'enregistrement.rnrnVotre question laisse supposer des craintes vis à vis d'une succession.rnQuelle est la volonté de votre Père? car il y a d'autres solutions...rnCordialement